

Les formations évoquées dans le référentiel HAS ESSMS

Droits de la personne accompagnée

Critère 1.2.7 : « Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la connaissance des **droits de la personne** accompagnée »

Accompagnement à la santé

Critère 1.14.6 : « Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à **la prévention et à l'éducation à la santé** »

Critère 1.15.9 : « Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés aux activités et **approches non médicamenteuses** » (médico-social uniquement)

Critère 3.6.5 : « Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la prévention et à la gestion du **risque médicamenteux** » (médico-social uniquement)

Critère 3.4.3 : « Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la prévention et à la maîtrise du **risque infectieux** »

Bienveillance et éthique

Critère 2.1.3 : « Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés au **questionnement éthique** »

Critère 3.1.4 : « Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la **bienveillance** »

Continuité et fluidité des parcours

Critère 2.8.3 : « Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés au repérage, à la prévention, et à la gestion des **risques de rupture de parcours** de la personne accompagnée »

Accompagnement à l'autonomie

Critère 3.5.3 : « Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la **préservation de l'autonomie** et à la **prévention du risque d'isolement** des personnes accompagnées »

Démarche qualité et gestion des risques

Critère 3.11.3 : « Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la détection et au signalement de **faits de maltraitance et de violence** »

Critère 3.13.4 : « Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la gestion des **événements indésirables** »

Critère 3.14.4 : « Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la **gestion de crise** »

Critère 3.15.3 : « Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés aux **outils numériques** »

Politique ressources humaines

Critère 3.8.4 : « L'ESSMS met au service des accompagnements une **équipe de professionnels formés et qualifiés** »

Critère 3.8.6 : « Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés aux **RBPP, procédures et références spécifiques à leur cadre d'intervention** »



Sylvie HENRY-ESPARGILLERE
Consultante anti- « usines à gaz »